

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 7 mars 2024

**Délibération n° 2024-008-4  
Séance du 5 mars 2024**

-----  
Adhésion à l'association Club des  
Utilisateurs Coriolis  
-----

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 22 février 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'association Club des Utilisateurs Coriolis,

Considérant que l'association Club des Utilisateurs Coriolis pourra constituer, pour le syndicat, un lieu d'échanges ayant pour but de faciliter le partage d'informations et d'expériences,

**Après en avoir délibéré**

- Article 1** : Approuve l'adhésion à l'association Club des Utilisateurs Coriolis, dont le siège social se situe place du Docteur Lazare Goujon 69100 Villeurbanne.
- Article 2** : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.
- Article 3** : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 250 €, sera imputée sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

**Le Président**

  
**François-Marie DIDIER**